

La période Aghlabite de Kairouan et son influence sur la formation du Droit Musulman en Afrique du Nord ⁽¹⁾

Le Droit Musulman occupe, de longue date, une place importante dans l'enseignement juridique français. Non seulement parce que l'universalisme cartésien de la culture française, cause majeure, à notre sens, de son rayonnement dans le monde, la fait s'intéresser à tous les aspects de l'activité humaine. Mais encore, et peut-être surtout, parce que les hasards de l'Histoire ont voulu que la France soit entrée en contact avec des peuples pour lesquels la loi musulmane constitue l'essentiel de la vie sociale. Car, lors de ces rencontres, la France a fait sienne la règle que pour se bien comprendre il n'est que de se bien connaître. C'est en application de cette règle qu'en Algérie, dès le milieu du siècle dernier, de nombreux juristes français se mirent à explorer le domaine nouveau qui s'offrait à eux. Leurs travaux, qui furent à l'époque une révélation presque totale pour les milieux scientifiques européens, ont été repris et développés par leurs successeurs, et sont à la base d'un enseignement donné de nos jours non seulement dans les principaux établissements universitaires de l'Afrique du Nord, mais aussi en la Faculté de Droit de Paris. Par ailleurs, l'objectivité et l'étendue de leurs recherches, ainsi que la richesse de la matière qu'elles révélaient, ont suscité à l'égard de l'Islam un intérêt très vif en France.

Si bien que c'est en grande partie à des savants français que doit être attribué le mérite d'avoir organisé à Paris, en juillet 1951, la « Semaine internationale de Droit Musulman » qui a permis à un grand nombre des meilleurs islamisants de tous pays de se réunir, pour la première fois dans l'histoire, et d'effectuer en commun un travail des plus féconds (2).

A ces raisons d'ordre général s'ajoute pour nous, Magistrats et Fonctionnaires en Afrique du Nord, une raison plus spéciale d'étudier le droit musulman qui est que nous avons souvent à en connaître dans l'exercice de notre profession. En particulier au Tribunal Mixte Immobilier de Tunisie, où la loi foncière nous fait obligation de l'appliquer à la grande majorité des affaires relevant de notre compétence. Sans doute n'est-il pas nécessaire d'avoir recours, pour l'instruction de chacune d'elles, aux principes généraux de ce droit. Mais à côté, ou peut-être même au-dessus de sa fonction judiciaire, le Tribunal Mixte assume dans la vie sociale de ce pays une mission,

(1) Discours prononcé à l'audience solennelle du Tribunal Mixte Immobilier de Tunisie, tenue au siège auxiliaire de Soussou, le 21 octobre 1952.

(2) Voir Bulletin Economique et Social de la Tunisie, n° 55 (août 1951), « La Semaine de Droit Musulman », par V. Silvéra.



Mosquée des Ansars, première mosquée de Kairouan,
fondée 30 ans environ avant celle de Sidi Oqba

(Photo J.-L. COMBÈS)

dont Monsieur le Président Schembri a pu souligner l'an dernier, lors de l'audience solennelle tenue au siège de Sfax, et l'influence pacificatrice et l'importance considérable. C'est pour faciliter cette mission à ceux qui la remplissent, en ajoutant à leurs connaissances ethniques, géographiques et historiques du milieu dans lequel elle s'effectue, que plusieurs de nos collègues ont déjà fait l'exposé de la plupart des grands problèmes fonciers, ou décrit quelques aspects caractéristiques, de la Tunisie.

Nous allons aujourd'hui, dans le même souci d'information objective, vous parler de la période aghlabite de Kairouan, qui est à la fois une des plus attachantes de cette Afrique du Nord, au passé cependant si riche, et à l'origine du Droit Musulman dans cette partie du monde. La brève étude que nous lui consacrons comporte donc deux parties. Dans la première, nous essaierons d'en brosser, à grands traits, le tableau; dans la seconde, nous dirons pourquoi, à notre sens, elle a exercé une influence décisive sur la formation du Droit Musulman en Afrique du Nord.

En toute franchise, nous devons commencer par préciser que notre étude ne peut avoir, du point de vue de la recherche historique, qu'une portée très limitée et ce pour deux raisons : la première est que l'ampleur du sujet traité mériterait beaucoup plus de temps que nous ne pouvons lui en accorder; la seconde résulte de l'état actuel des connaissances que nous en avons. Celles-ci sont cependant très avancées, et concrétisées dans de nombreux ouvrages. Citons, pour nous en tenir à quelques auteurs français, « l'Histoire de l'Afrique Septentrionale » de M. Mercier, et la « Berbérie Orientale sous la dynastie des Benou Arlab », écrit en 1927 par M. Vonderheyden. Mais les sources qui ont été utilisées jusqu'ici sont presque exclusivement constituées par les œuvres de chroniqueurs ou historiens arabes, certaines de grande valeur et célèbres à juste titre, mais postérieures, pour la plupart, de trois à quatre siècles à l'époque aghlabite. Pas ou presque pas de témoignages contemporains par conséquent.

Et cependant Kairouan, nous le verrons, est alors le centre d'une activité intellectuelle intense. Mais il est probable que la disparition du riche patrimoine, fruit de cette activité ou même de celle qui s'exercera sous les dynasties suivantes, a été systématiquement recherchée au cours des luttes politico-religieuses qui ont opposé entre elles ces diverses dynasties, notamment les Aghlabites à leurs successeurs immédiats, les Fatimides. Ce patrimoine, heureusement, semble n'avoir été que dissimulé ou dispersé, mais non détruit, car on commence à en retrouver trace en plusieurs endroits. En Egypte notamment où, après leur période kairouanaise, les Fatimides sont allés former un khalifat dissident, y transférant du même coup leur capitale et ses richesses. Au Maroc également, à la fameuse Karawyin de Fez, fondée précisément par des Kairouanais aghlabites, où des découvertes extrêmement importantes, tant par le nombre et la valeur des documents mis à jour que par la période de l'Histoire qu'ils embrassent, viennent d'être faites. En Tunisie, enfin, et particulièrement à Kairouan, où M. Othman Kaâk, l'un des grands érudits de l'histoire de ce pays, a eu l'heureuse fortune de découvrir en la Mosquée de Sidi Okba des manuscrits datés de l'époque aghlabite. M. Othman Kaâk a eu l'extrême obligeance de nous accompagner à Kairouan et de nous les présenter. Visite dont nous lui sommes doublement reconnaissant, car elle nous a permis à la fois de contempler d'émouvants vestiges, d'ailleurs remarquablement conservés, d'un passé lointain, et de puiser à la source des renseignements pour notre étude.

Or, c'est la raison pour laquelle nous insistons si longuement sur cette question, ces renseignements infirment complètement, sur certains points, les données actuellement admises de l'Histoire. C'est dire l'intérêt des découvertes qui peuvent encore être faites si l'on consacre à cette œuvre des moyens adéquats, car ceux utilisés actuellement sont loin de l'être. La

bibliothèque de la Mosquée de Sidi Okba, en particulier, qui récite cependant une foule de richesses, au sens propre du terme, car certains de ses ouvrages ont une valeur artistique inestimable, est confiée à M. Athman Djerad. Celui-ci, représentant local des Habous, ne peut mener seul à bien l'énorme travail de classement et de dépouillement des innombrables documents sur lesquels il veille avec amour. Ce travail nécessiterait l'emploi pendant plusieurs années de toute une équipe de spécialistes. Plus urgente encore peut-être nous paraît la tâche de préserver les divers monuments historiques de Kairouan. L'histoire inscrite dans la pierre est en effet assez rare dans ce pays, mais il s'en trouve cependant et notamment sur de nombreuses stèles funéraires du cimetière Qoréichite de Kairouan. Malheureusement, ce cimetière, utilisé encore de nos jours, n'est pas à l'abri des déprédations que commettent de nombreux Kairouannais, ignorants de la valeur de matériaux qu'ils se procurent, eux, à bon compte. Le problème est assez général, mais dans le cas des monuments de Kairouan et en raison, répétons-le, de leur contribution possible à la connaissance de l'Histoire, il nous paraît urgent qu'il reçoive une solution. En tous cas, ayant eu à en connaître, nous croyons de notre devoir de profiter de l'audience qui nous est accordée pour le signaler.

Pour mettre fin à cette longue digression, disons que nous avons naturellement emprunté la matière de notre étude aux auteurs que nous avons cités, en particulier à M. Vonderheyden, quitte à ne pas les suivre là où les découvertes récentes nous l'imposent. Et qu'en dépit de cette précaution, les faits que nous allons rapporter sont, eux aussi, et bien que paraissant reposer actuellement sur des bases solides, susceptibles de révision.

La période aghlabite commence avec le neuvième siècle de l'ère chrétienne (an 184 de l'Hégire). Kairouan a été fondée quelque cent trente ans plus tôt par Sidi Okba ben Naafi. Dès sa fondation, elle joue le rôle d'une place d'armes et d'une base de ravitaillement (ce que signifie son nom en langue persane) et aussi de capitale de la province que le Khalife Oméyade de Damas fonde dès ce moment en Afrique du Nord. Province que Sidi Okba étend d'ailleurs à l'ensemble de celle-ci. Mais à la suite d'événements militaires qui remplissent tout le huitième siècle, elle est ramenée au début du neuvième à des limites beaucoup plus étroites, qui correspondent d'ailleurs, les conquérants quels qu'ils soient se heurtant toujours aux mêmes difficultés, à celles de l'emprise que les Byzantins avaient exercée, près d'un siècle et demi auparavant, en Afrique du Nord. Elle est en effet très approximativement limitée par : au nord, la mer; à l'ouest, une ligne qui, partant d'un point situé entre Tabarka et Bône, s'incurve vers le sud-ouest, à l'intérieur des terres, puis oblique franchement vers l'ouest, englobant au passage Constantine et Sétif, jusqu'au méridien de Bougie qu'elle suit jusqu'aux territoires du sud. Au sud enfin, trois marches frontières constituées par une partie du Mزاب, la région du Djérid et une étroite bande côtière jusqu'à Tripoli, avant-poste isolé. Notons que ces limites, déjà très approximatives, présentent en outre de nombreuses solutions de continuité, les notions de frontières, comme celles de nation dont elles sont étroitement solidaires, étant à l'époque très floues. Telles quelles, et en les reportant sur une carte, elles donnent, d'après une approximation naturellement grossière, une superficie de 250.000 kilomètres carrés à la province khalifienne. Celle-ci est connue sous le nom d'Ifrikiya et aussi, ce terme ayant étymologiquement plusieurs acceptations et pouvant de ce fait prêter à confusion, de Berbérie Orientale, que lui donnent de nombreux auteurs arabes, suivis par M. Vonderheyden. L'autorité du Khalife y est bien établie, comme l'avait été également celle des Byzantins, les populations y étant depuis longtemps pacifiées. Mais les Gouverneurs s'y heurtent cependant à une difficulté d'un autre genre, provoquée par les insurrections chroniques de leurs propres milices, bel instrument de combat, mais ferment d'anarchie, car constituées de soldats turbulents et indisciplinés.

Tel est l'état de la Berbérie Orientale, lorsqu'en juin de l'an 800 (184 de l'Hégire), le célèbre Khalife Haroun El Raschid, de la dynastie Abasside, qui, en 750, a renversé la dynastie Oméiyade et transféré le siège du Khalifat à Bagdad, lui donne Ibrahim El Aghlab pour gouverneur. Il est fils d'un ancien gouverneur de la province, Aghlab ben Salem, ancêtre éponyme de la famille, qui n'a exercé qu'un pouvoir éphémère, puisque, nommé en 765, il est tué deux ans plus tard dans une insurrection de sa milice. Ibrahim est cependant le véritable fondateur de la dynastie. Car, à partir de sa nomination, une modification capitale intervient dans le statut du Gouverneur. Jusqu'ici, en effet, c'est un haut fonctionnaire, dont les attributions sont presque illimitées certes, mais qui est cependant nommé par le Khalife et révocable à discrétion par lui. Tandis que Ibrahim ben El Aghlab obtient dès sa nomination un traité, dont Haroun El Raschid aurait longuement délibéré en conseil, nous dit-on, avant de le signer, qui lui assure la transmission héréditaire de sa charge. De fonctionnaire révocable il devient prince, vassal sans doute, pratiquement indépendant en fait. La nature réelle du lien qui l'unit à son suzerain ferait à elle seule l'objet d'une intéressante étude de Droit international public; nous ne pouvons ici que l'indiquer en passant. Quoiqu'il en soit, assurés dès lors de la durée, les Emirs, tel est leur titre, vont pouvoir envisager une politique de longue haleine, seul gage de réussite dans un pays aussi troublé, et seule valable en n'importe quelles circonstances, si, comme l'a dit un philosophe, « le temps ne respecte que les œuvres qui le respectent lui-même ».

De fait, les princes aghlabites vont faire preuve dans l'ensemble d'une remarquable continuité de vues et aussi d'un souci louable de la chose publique. Le problème essentiel qui se pose à eux dès les débuts est le maintien de l'ordre. Pour y parvenir, ils ont besoin de la paix extérieure. L'une des causes, en effet, de la faiblesse de leurs prédécesseurs est qu'ils avaient eu à lutter, presque en permanence, pratiquement sur deux fronts : d'une part, contre les tribus berbères qui, depuis la fin de la domination byzantine, se sont constituées en principautés indépendantes, ou groupées en royaumes, tels ceux des Idrissides de Fez et des Rostémides de Tiaret; d'autre part, nous l'avons dit, contre les soulèvements de leurs propres milices. Les Emirs aghlabites décident donc d'adopter en affaires étrangères une politique toute de prudence, renonçant, peut-être à leur corps défendant, à tenter d'agrandir les limites que la nature du pays et de ses habitants a fixé à leurs possessions, comme à celles des Byzantins; en matière intérieure, de consacrer leurs premiers efforts à briser la toute-puissance de la milice, en se constituant une garde noire soudanaise d'une fidélité indéfectible. Et ils atteignent assez rapidement leur double but, puisque leur Etat va connaître une paix relative de près d'un siècle et qu'à partir de 830, à peu près, la milice est enfin subjuguée, non sans avoir opposé une violente résistance, et failli coûter son pouvoir, à Ibrahim I^{er}.

Pour compléter leur œuvre d'assainissement interne, les Emirs procèdent en outre à d'importantes réformes dans la fonction publique. Là encore, il faut se garder de prendre ce terme dans son acception actuelle, l'époque aghlabite qui correspond, dans le temps, au pré-moyen-âge européen, n'ayant aucune notion de ce que sont, par exemple, la distinction des pouvoirs, ou plus simplement la spécialisation des fonctionnaires. Mais il nous faut bien considérer comme tels ceux qui sont investis d'une parcelle de la puissance publique. Au premier rang de ceux-ci se trouvent les gouverneurs des provinces formant la Berbérie Orientale, qui se trouvent vis-à-vis des Emirs, et, toutes proportions gardées, dans une position semblable à celle que ceux-ci occupent vis-à-vis du Khalife, le pouvoir héréditaire en moins naturellement. Or, jusqu'aux Aghlabites, ces Gouverneurs, qui sont de hauts personnages à attributions très étendues, ont pris la regrettable

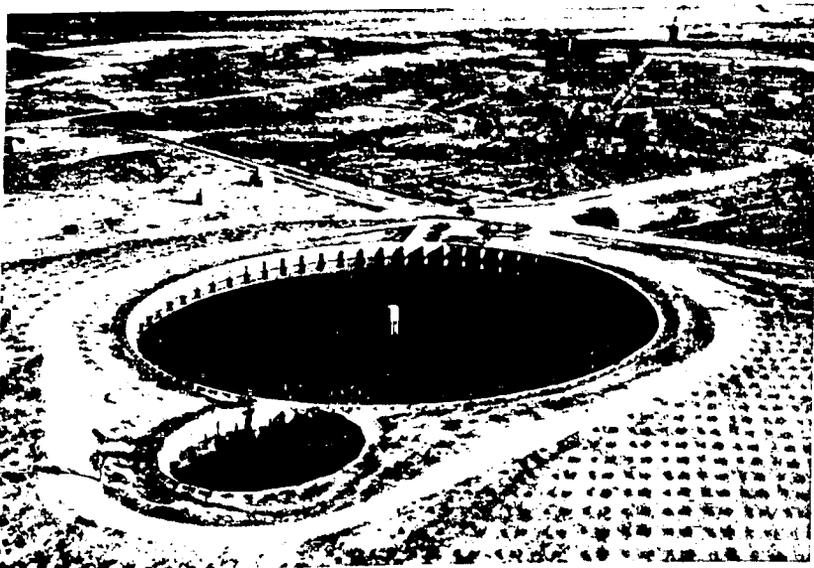
habitude de vivre sur le pays en ajoutant, par exemple, des impôts de leur crû aux impôts légaux. Les Emirs aghlabites décident de mettre fin à ces abus et pour cela d'attribuer à ces fonctionnaires de hauts traitements, mais de leur interdire absolument, par contre, de se procurer d'autres ressources par quelques moyens que ce soit. Cette question des traitements est peut-être incertaine, les ouvrages de MM. Mercier et Vonderheyden, auxquels nous l'empruntons, ne citant pas sur ce point leurs sources. Mais comme tous deux l'attribuent cependant nommément au quatrième Emir de la dynastie, Abou Ikhâl, le fait peut présenter quelque vraisemblance. Dans ce cas, il est singulièrement révolutionnaire, non seulement en Afrique, mais encore en Europe, où les successeurs de Charlemagne, renonçant à la notion romaine de fonction publique rénovée par celui-ci, vont instaurer le système des bénéfices, lui-même générateur du régime féodal. Il est aussi moderne, car ce principe pourrait avoir sa place dans n'importe quel cours actuel de Droit Public.

Quoiqu'il en soit, libérés du souci du maintien de l'ordre, les souverains aghlabites peuvent se consacrer à l'administration de leur royaume qui va connaître de ce fait une prospérité remarquable. Notons d'ailleurs qu'il en a toujours été ainsi de cette riche province, grenier de Carthage, de Rome et de Byzance. Et c'est sans doute à cela qu'est dû le caractère paisible dont ont toujours fait preuve, dans l'ensemble, ses habitants, les peuples heureux, on le sait, n'ayant pas d'histoire. Mais cette richesse a sans doute été fortement compromise pendant les luttes incessantes du siècle précédent, notamment lors du règne de la célèbre Kahéna, qui aurait pratiqué dans un but stratégique la politique de la « terre brûlée ». Les Aghlabites vont donc s'attacher à restaurer l'économie de leurs Etats. Elle repose, comme partout dans le monde d'alors, essentiellement sur l'agriculture. Cependant, de petites industries d'un caractère artisanal se créent vraisemblablement dès cette époque. Il est à peu près établi en effet que c'est aux Aghlabites que l'on doit certaines de celles qui font aujourd'hui encore la juste renommée de Kairouan, telles celles des tapis et des cuirs. A cette dernière on doit rattacher la confection et le travail des parchemins, faits de peaux de gazelle, qui atteignent un état voisin de la perfection. Nous en avons vu à la bibliothèque de la Mosquée qui ont la finesse et la douceur du satin, ce qui ne les empêche nullement d'être d'une solidité à l'épreuve du temps, les manuscrits dont nous avons parlé tout à l'heure étant pratiquement intacts.

La question agricole demeure cependant primordiale. Elle est comme aujourd'hui, en particulier à Kairouan dont le site a été choisi par son fondateur pour des raisons de pure stratégie, dans un lieu aride et jusque-là désertique, fonction du problème de l'eau. Les Aghlabites ont le grand mérite de le comprendre d'emblée et de s'attacher à lui apporter des solutions heureuses, qui leur valent dans l'Histoire une réputation justifiée.

Elles comportent, dans leurs grandes lignes, deux séries de mesures. Dans la première, ils font procéder à la mise en place de tout un réseau hydraulique destiné à la captation et à la conservation des eaux de pluie ou de source. Les grands bassins, dont celui de Bab Tounès à Kairouan est aujourd'hui encore un magnifique témoignage, en sont la pièce maîtresse. Il devait en effet y en avoir dix-huit à Kairouan seulement, et l'on en retrouve des traces à Kasr el Qadim et Reqqada, les deux petites villes de plaisance que les Emirs ont fait bâtir aux environs, et sans doute en existait-il dans la plupart des cités de leurs Etats. Il semble que la conception et la réalisation de ces bassins soient l'œuvre de spécialistes irakiens, car les souverains aghlabites favorisent de bonne heure, et dans tous les domaines, l'immigration des élites. Et l'on conçoit sans peine les effets fructueux d'une telle politique pour leur royaume. Mais ils savent également utiliser les compétences qu'ils trouvent sur place, où elles ont été

importées, ou suscitées, par les civilisations antérieures. Car, contrairement à une opinion communément répandue, une conquête, si étendue soit-elle quant à ses effets, ne provoque pas une césure complète avec le passé. En effet, le bouleversement politique qui l'accompagne généralement ne se traduit pas aussi brutalement sur le plan social, les populations demeurant, dans leur immense majorité, attachées au sol sur lequel elles ont accoutumé de vivre. C'est ce qui vient encore de se vérifier lors des événements douloureux du deuxième conflit mondial, malgré les exodes massifs qu'ils ont provoqués. Et il en est bien ainsi du temps des Aghlabites car, sans aller peut-être jusqu'à dire avec l'historien Masqueray qu'aucune des populations importées par les Romains et les Byzantins n'a repassé la mer, il est incontestable qu'elles sont encore un élément ethnique important. Les Emirs témoignent d'ailleurs dans l'ensemble à leur égard d'une large tolérance, et c'est tout à leur honneur. Tout à leur profit également, car ces descendants de civilisations qui ont fait leurs preuves vont conjuguer leurs talents à ceux judicieusement importés par les nouveaux souverains, et apporter eux aussi leur contribution à la solution du problème de l'eau.



KAIROUAN — Le Bassin des Aghlabites

(Photo aérienne RAY-DELVERT)

Car la deuxième série de mesures prises dans ce domaine est vraisemblablement due à leur initiative, ou à leur exemple. Elle comporte cette fois l'établissement de barrages dans les lits de nombreux oueds. Il ne s'agit naturellement pas de barrages au sens moderne du terme, mais plus simplement de banquettes pierreuses, érigées à intervalles réguliers et rapprochés, et qui ont pour but, à la fois, de régulariser le débit des eaux en période de crues, et l'irrigation. Complétés par l'adoption simultanée des cultures en terrasses, qui procède de la même idée, ces barrages ont certainement joué un rôle efficace contre l'érosion. Nous en avons souvent rencontré au cours de nos opérations sur le terrain. A l'époque aghlabite, ils sont utilisés sur une grande échelle, notamment pour protéger Kairouan, au nombre de plus de deux cent cinquante dans les chaînes du Bargou et du Djebel Zaghouan

Notons encore que même dans le cadre de la première série de mesures, l'influence des artisans byzantins ou de formation byzantine est également sensible. On leur doit très probablement en effet une bonne partie des constructions qui complètent le réseau appuyé sur les bassins. Notamment des aqueducs, tel celui de Cherichera amenant les eaux du Bargou aux bassins de Kairouan, que les historiens attribuent parfois à la dynastie fatimide, mais dont des travaux récents font remonter l'origine à l'époque aghlabite, et encore de très nombreuses citernes, individuelles ou collectives, qui reçoivent les eaux distribuées par les bassins et sur les murs desquelles on retrouve souvent gravés les noms d'affranchis siciliens ou grecs.

Quelle qu'en soit l'origine en tous cas, ces mesures apportent une solution décisive au problème de l'eau. La région de Kairouan, en particulier aux dires des contemporains, devient une riante oasis de verdure au lieu du désert qu'y avait trouvé Okba, et l'agriculture retrouve dans toute la province sa richesse d'antan. Les Aghlabites lui apportent même quelques innovations intéressantes. C'est à eux, en effet, que l'on devrait notamment l'introduction en Afrique du Nord du mûrier avec son élevage complémentaire du ver à soie, du néflier et du riz, importés respectivement du Japon et de l'Indochine, par le canal de l'Empire Abbasside, qui entretient un commerce régulier avec l'Extrême-Orient. Et, par ailleurs, ils développent la culture du coton, connue déjà il est vrai du temps des Phéniciens, ancêtres des Carthaginois. A noter également que ces diverses activités agricoles ne sont pas réparties au hasard sur toute l'étendue des Etats, mais au contraire cantonnées dans des régions bien déterminées : le coton dans le Qammouda, c'est-à-dire dans la province comprise entre Kairouan, Gafsa et Tébessa, le mûrier dans la région de Gabès, les oliviers dans le Sahel, l'arboriculture dans le Centre, le riz un peu partout dans les Sebka et les Garaa, les céréales enfin, dans les riches terres du Nord, en particulier autour de Béja, qui est déjà à cette époque la capitale d'une florissante province. Cette répartition est peut-être le corollaire de celles des groupes ethniques, les divers éléments de la population ne s'étant jusqu'alors, et du moins dans les campagnes, que juxtaposés géographiquement, et ayant peut-être transposé dans le domaine agricole leurs goûts particuliers. Mais son caractère rationnel nous incline plutôt à penser que l'on se trouve en présence d'un plan, révélant, déjà, une tentative d'économie dirigée. Quoiqu'il en soit, et c'est la raison pour laquelle nous nous sommes longuement étendu sur ce chapitre de l'agriculture, les résultats de cette politique sont concluants, et donnent au pays une prospérité remarquable. Il y a bien certes, comme partout dans le monde d'alors, des années de disette et de famine. Mais dans l'ensemble, l'abondance règne, à Kairouan notamment qui est à son apogée et devient une très grande ville. Le fait n'est pas absolument évident aujourd'hui, car il reste très peu de vestiges de cette grandeur passée. Mais il a été mis en lumière par plusieurs historiens. Par M. Georges Marçais par exemple qui, dans son livre sur Tunis et Kairouan, fait observer que l'axe principal de la ville, orienté nord-sud, et représenté par la rue passant devant la Mosquée de Sidi Okba, devait atteindre près de cinq kilomètres. D'autre part, un voyageur de l'époque, Al Moqadhasi, allant de Jérusalem en Andalousie, s'est arrêté longuement à Kairouan, probablement vers la fin de la période aghlabite. Et il a laissé de son entreprise un récit, qui ne semble d'ailleurs pas avoir été utilisé par les historiens, mais qui contient une foule de détails pris sur le vif, et dont l'authenticité ne paraît pas dès lors contestable. Or Moqadhasi nous apprend, notamment, que Kairouan est divisé en quinze quartiers; que l'on y compte trois cents hammams (il n'y en a que sept aujourd'hui) et que l'on y tue et débite quotidiennement deux cent soixante-dix bœufs, sans compter un nombre considérable de moutons, de chèvres et même de chameaux. Ce qui est indiscutablement le ravitaillement d'une très nombreuse population.

Aussi l'estimation de certains historiens, qui donnent à cette population le chiffre de 300.000 âmes, n'est peut-être pas exagérée. Une comparaison avec certaines grandes villes modernes rend même cette estimation assez plausible. Avec Paris par exemple qui, pour une longueur maxima de 12 kilomètres et vingt arrondissements, compte une population intra-muros d'environ trois millions d'habitants. Sans doute, connaissons-nous de nos jours les immeubles bâtis à plusieurs étages, alors que du temps des Aghlabites les constructions d'après celles très rares qui en subsistent, ne comportent pas plus d'un ou quelquefois deux étages. Mais il faut se rappeler par contre que les Emirs ont bâti aux environs de Kairouan, dans le désir d'y trouver un séjour agréable et aussi d'éviter parfois les manifestations intempestives d'une population turbulente, car c'est une tradition des capitales que d'avoir l'esprit frondeur, deux châteaux qui sont rapidement devenus les petites villes de Kasr El Qadim et de Raqqada. Bien qu'assez distantes, puisque respectivement à 5 et à 9 kilomètres de Kairouan, on peut considérer qu'elles forment avec celles-ci une seule agglomération, ce que nous appellerions aujourd'hui le grand Kairouan, pour laquelle le nombre avancé peut paraître justifié. Par ailleurs, la population totale de la Berbérie Orientale doit s'élever alors à 8 ou 9 millions d'habitants. Le pourcentage représenté par la capitale est encore normal de nos jours.

Mais, plus que le chiffre de sa population ou son importance politique ou économique, ce qui fait dans l'Histoire la grandeur de la Kairouan Aghlabite, c'est le rôle de capitale intellectuelle qu'elle va désormais assumer, non seulement dans la Berbérie Orientale, mais encore dans toute l'Afrique du Nord et même peut-être dans tout le monde musulman. Dans ce domaine encore, l'action des Emirs apparaît déterminante. Ils comprennent en effet de bonne heure tout l'intérêt que comporte le développement des sciences et le prestige qui peut en découler pour leur dynastie. Et leur mérite à le faire n'est pas mince, car ils sont issus de l'aristocratie militaire qui professe au contraire à l'époque le plus profond mépris pour les savants et leurs activités. Il ne nous appartient pas cependant de rechercher ici les causes de cette attitude que nous nous bornons à constater. Cette action se traduit dans la pratique de diverses manières : dans le comportement des Emirs tout d'abord, dont certains ont laissé un nom apprécié de poètes ou d'artistes, et qui pour la plupart aiment à s'entourer de gens d'esprit; nous avons vu par ailleurs qu'ils leur facilitent largement l'accès du pays; mais surtout par l'aide matérielle directe qu'ils leur apportent en mettant à leur disposition des crédits très importants. Et il faut voir là encore une conséquence heureuse de la prospérité du pays qui retentit naturellement sur l'état du Trésor Public.

Celui-ci est en effet généralement, et sauf sous le règne de certains Emirs particulièrement prodigues, bien garni. C'est avant tout l'architecture, art par excellence de la civilisation arabe, qui en bénéficie. Les Emirs qui sont de grands bâtisseurs, nous l'avons vu par l'étude du système hydraulique, éprouvant pour elle une prédilection marquée qui va leur permettre de satisfaire leurs goûts de souverains fastueux. On leur doit en effet, en dehors des palais de Qasr El Qadim et de Raqqada, qui auraient été des merveilles aux dires des témoins, la construction ou la rénovation de la plupart des mosquées de Kairouan, qui sont aujourd'hui au nombre de plus de soixante. Les embellissements et les innovations techniques apportés à celles de Sidi Okba, et qui serviront de modèle jusqu'en Espagne, sont, à juste titre, célèbres. Le « Mihrab » de marbre, que l'empereur de Byzance offrit, dit-on, d'acheter son poids d'or, et le « Minbar » ou chaire en bois de teck ajouré, en sont les bijoux. Mais les autres arts ne sont pas pour autant négligés, la musique notamment qui est enseignée à Kairouan par des maîtres réputés. Enfin, les Emirs s'intéressent également de très près au développement de l'enseignement littéraire et des sciences exactes. Ils

vont même pour le favoriser, mais vers la fin de la dynastie seulement, il est vrai, créer une importante bibliothèque, le « Bit el Hikma » ou Maison de la Sagesse, dans ce qui était alors un grand bâtiment faisant face à la mosquée de Sidi Okba, au sud de celle-ci. L'emplacement en est aujourd'hui occupé par de petites maisons d'habitation et la bibliothèque elle-même a dû être transférée au Caire par les émirs fatimides. Et c'est vraisemblablement lors de ce transfert que les ouvrages des auteurs aghlabites ont été abandonnés à Kairouan, où certains viennent d'être retrouvés dans une sorte de salle-forte d'une abside de la mosquée de Sidi Okba. A l'époque aghlabite, en tous cas, la création de cette bibliothèque est digne d'être notée, car il n'en existe que trois dans le monde musulman d'alors, les deux autres étant respectivement à Bagdad et à Cordoue. Quant aux ouvrages qui la composent, les souverains aghlabites font preuve d'un grand éclectisme : aux côtés des œuvres arabes qui commencent en cette fin du IX^e siècle à devenir abondantes, ils font figurer en très grand nombre celles des auteurs romains ou byzantins, soit trouvées sur place, soit même importées. Et surtout ils les font traduire en arabe, ce qui va en faciliter considérablement la vulgarisation. Nous ouvrons ici une parenthèse pour dire que c'est peut-être à cette initiative que sont dues les traductions de certaines œuvres inédites d'Aristote, découvertes récemment, entre autres, à la Karawiyn de Fez.

Toutes ces dispositions prises par les Emirs vont se révéler aussi fécondes dans le domaine intellectuel que celles que nous avons décrites précédemment l'avaient été dans le domaine économique. Car sous cette remarquable impulsion, les sciences connaissent un essor tel que de nombreux savants kairouannais vont atteindre une réputation mondiale et faire école. Nous citerons seulement celle de médecine, sous la direction de Ischak ben Soleïman El Israëlî, médecin personnel des derniers souverains aghlabites et dont la doctrine est assez célèbre pour avoir été enseignée aux étudiants en médecine de Montpellier jusqu'au XV^e siècle; car la science, rappelons-le, n'a jamais connu de frontières; et surtout celle de Droit, à laquelle nous allons maintenant nous attacher plus spécialement.

M. MOLINARI

Juge au Tribunal Mixte Immobilier
de Tunisie